



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2025

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

14 AVR. 2025

ALA SOUS-PREFECTURE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 5

Procuration : 1

Date de convocation : 31/03/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Étaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Nathalie DURAND, Caroline KIGER
MM. Jean-Marie FLURY, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD,
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, Mireille JOLY (Procuration à Mme Nathalie
VERRIER) MM. Sébastien GENTZBITTEL, Nicolas HANS, Jean-Louis STANTINA

Délibération 9/2025

Objet : Application de la fongibilité des crédits (redéploiement des crédits entre les lignes budgétaires qui composent le programme budgétaire)

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 juin 2021, a approuvé, à l'unanimité, l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, M. le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections du budget 2025.

Certifié exécutoire

Manspach, le 14.04.2025

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN